

Alerte 2008 : de nouveaux vols de cloches ont été signalés, le dernier à Bofflens (VD), plusieurs pièces ont été dérobées il y a 3 semaines.

A nouveau, il est important de rappeler que tout vol de cloches doit être signalé rapidement à la gendarmerie même s'il n'y a pas de dépôt de plainte. Ces vols sont ainsi identifiés et répertoriés. Ces informations permettent ensuite à la gendarmerie de suivre les effractions survenues dans une région et peuvent permettre l'identification du ou des voleurs.

De plus, il est important de photographier les perches de cloches et de procéder aussi à l'établissement d'un inventaire de celles-ci avec quelques informations marquantes telles que dates, détails, broderie sur le collier, etc. Un marquage à l'intérieur est également un élément dissuasif.

Juriens, octobre 2008